

# TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR (Contrat de professionnalisation)



## Durée

1 An  
dont 62 jours de formation



## Public

Toute personne souhaitant devenir conducteur du transport routier de marchandises



## Prérequis

Être titulaire du permis B en cours de validité  
Être apte médicalement  
Comprendre, parler et lire le Français.  
Réaliser des opérations mathématiques simples



## Objectifs de formation

- Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un véhicule porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise

## Moyens pédagogiques

- Salle de formation
- Quai de chargement/déchargement
- Aire de manœuvre
- Véhicules lourds de type Porteur avec hayon
- Equipement de manutention, lots de charges, palettes, sangles
- Dispositif de liaison quai/véhicule



## Encadrement



Encadrement du groupe et animation de la formation par un formateur spécialisé ayant une expérience professionnelle significative avant d'intégrer le Groupe ABSKILL.

## Modalités de suivi et de validation



### Suivi

chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

### Évaluation

1. Épreuves anticipés ( ETG, hors circulation, circulation)
2. Evaluations continues effectuées au cours de la formation (ECF)
3. Réalisation d'un dossier professionnel (DP)
4. Epreuve de synthèse : mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet questionnaire professionnel relatif à la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les comportements du conducteur.  
Entretien technique
5. Entretien final avec le jury.

### Validation

en cas de réussite aux épreuves d'évaluation, obtention du Titre Professionnel de conducteur routier du transport de marchandises sur véhicule porteur (Niv.5) délivré par le Ministère chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social.  
L'obtention du Titre Professionnel de conducteur routier du transport de marchandises sur véhicule porteur permet de valider par équivalence :  
le permis C  
la FIMO marchandises (carte CQC)  
l'attestation de formation ou certificat ADR en Transport de Matières Dangereuses (formation de base)

Règles générales du code de la route

Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

Conduire et manœuvrer en sécurité, un porteur de plus de 3,5 t de poids total autorisé en charge et acheminer des marchandises

Prendre en charge et livrer la marchandise lors d'un transport national ou international

Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation

Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

Préparer un véhicule en vue d'un chargement ou déchargement

Arrimage d'un chargement

Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises

Décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple

Transport de matières dangereuses en colis

## Méthodes pédagogiques utilisées

Méthodes d'animation actives et interactives qui alternent des apports théoriques, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation.

Notre pédagogie permet aux apprenants d'expérimenter, de tester et de s'entraîner afin d'acquérir de nouvelles compétences ou de les faire évoluer durablement.

## Informations complémentaires

**Tarif** : disponible à la demande auprès du centre de formation

**Lieu** : en centre de formation ou en entreprise

**Accès personnes en situation de handicap** : centres accessibles selon normes ERP – étude du projet de formation réalisée pour toute demande (d.tisne@abskill.com / e.compain@abskill.com)

## Responsable pédagogique

Fanny OLIVEIRA DOS SANTOS

